

PLANS NATIONAUX

La question des risques des pesticides pour la santé a émergé dès le premier le premier plan national santé environnement (2004-2008) adopté en France, et elle est restée présente dans les suivants. Le sujet est également présent dans la stratégie nationale de santé. C'est un sujet central également des plans Écophyto et Chlordécone successifs, mais aussi du plan micropolluants. Les derniers plans envisagent la prévention des effets des pesticides sur la santé sous diverses formes.

Le plan national santé environnement 4 (2020-2024)

Le quatrième plan national santé environnement (PNSE 4) affiche une volonté de garantir un environnement « favorable à toutes les santés avec une approche intégrée des santés humaine, animale et environnementale, dans le respect d'une démarche « Une seule santé ».

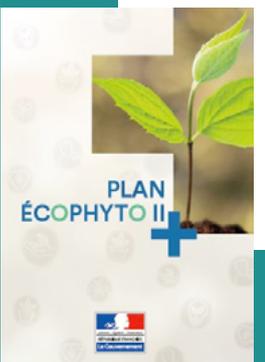
Concernant les produits phytopharmaceutiques, l'ambition de ce plan est de compléter les propositions de la France au niveau européen et les actions spécifiques de l'État sur l'usage de ces produits.

Ainsi, l'action 14 préconise d'« Améliorer la qualité de l'air intérieur au-delà des actions à la source sur les produits ménagers et les biocides ». Cette action fait partie de l'axe 2 « Réduire les expositions environnementales affectant la santé humaine et celle des écosystèmes sur l'ensemble du territoire » et vise à enrichir les connaissances sur la qualité d'air intérieur, notamment par la mesure de l'exposition à une centaine de substances phytosanitaires.

Le volet écologie du plan de relance a été doté d'une enveloppe de 30 milliards d'euros, afin de renforcer l'efficacité des politiques publiques de santé-environnement mises en place par le Gouvernement et d'agir plus vite sur la qualité de l'air ambiant, la lutte contre les pesticides et la protection de la biodiversité.



Le plan Écophyto II+



Le plan Écophyto II+ vise à **réduire l'utilisation des pesticides** en France, en proposant des actions de transition vers une agriculture moins dépendante aux pesticides et un plan de sortie du glyphosate. Il vient renforcer le plan précédent (plan Écophyto II), en intégrant les actions prévues par le plan d'actions du 25 avril 2018 sur « les produits phytopharmaceutiques et une agriculture moins dépendante aux pesticides » d'une part, et celles du « plan de sortie du glyphosate » annoncé le 22 juin 2018 d'autre part. Il répond aussi à une obligation européenne fixée par la directive 2009/128/CE instaurant un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable, qui prévoit que les États membres « adoptent des plans d'action nationaux pour fixer leurs objectifs quantitatifs, leurs cibles, leurs mesures et leurs calendriers en vue de réduire les risques et les effets de l'utilisation des pesticides sur la santé humaine et l'environnement et d'encourager l'élaboration et l'introduction de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures et des méthodes ou des techniques de substitution en vue de réduire la dépendance à l'égard de l'utilisation des pesticides ».

Le plan Écophyto II+ se décline en 6 axes qui visent à :

- faire évoluer les pratiques et les systèmes ;
- amplifier les efforts de recherche, développement et innovation ;
- réduire les risques et les impacts des produits phytopharmaceutiques sur la santé humaine et sur l'environnement ;
- supprimer l'utilisation de produits phytopharmaceutiques partout où cela est possible dans les jardins, les espaces végétalisés et les infrastructures ;
 - encourager, en favorisant une mobilisation des acteurs, la déclinaison territoriale du plan en cohérence avec les contraintes et potentialités locales, renforcer l'appropriation du plan par les acteurs du territoire et des filières et veiller à la cohérence des politiques publiques ;
 - s'appuyer sur une communication dynamique et des approches participatives, pour instaurer un débat citoyen constructif quant à la problématique des produits phytopharmaceutiques, et instaurer une gouvernance simplifiée.

Le plan Écophyto II+ s'inscrit ainsi en cohérence avec les principales politiques publiques suivantes :

- la politique agricole commune
- le plan national de santé publique
- le plan national santé environnement 3
- le plan santé travail 3
- le plan biodiversité
- le programme national pour l'alimentation
- le plan national d'actions en faveur des abeilles et pollinisateurs sauvages

Le plan Écophyto II+ tel qu'il est mentionné est en cours de révision en vue d'une **stratégie nationale Écophyto 2030** qui devrait être lancée début 2024.

Le plan Chlordécone IV 2021-2027

Ce plan stratégique intègre l'ensemble des actions retenues pour **lutter contre la pollution par le chlordécone**. Il prend en compte les évaluations réalisées sur les plans chlordécone précédents, les travaux parlementaires ainsi que les propositions issues des groupes de travail locaux avec les parties prenantes et de la consultation publique. Il comporte six stratégies permettant de couvrir l'ensemble des enjeux et priorités pour la population :

Trois stratégies transversales pour une vision globale et un travail commun des acteurs sur :

- la « communication » pour mieux informer et sensibiliser tous les publics (grand public, consommateurs, travailleurs, professionnels de santé...) en vue de protéger la population ;
- la « recherche » pour renforcer les connaissances et les mettre en application sur le terrain ;
- la « formation et éducation » pour former dès le plus jeune âge mais aussi les professionnels.

Trois stratégies thématiques pour répondre aux grands enjeux :

- de « santé-environnement - alimentation » en vue de protéger la santé, l'environnement et promouvoir une alimentation locale saine et durable vers le zéro chlordécone ;
- de « santé-travail » à destination des assurés, des médecins et des entreprises ;
- « Socio-économique » pour accompagner les professionnels impactés.



Autres plans et stratégies

- Le **plan micropolluants 2016-2021** insiste sur la réduction des pesticides à la source.
- La **stratégie nationale de santé 2018-2022** est en cours de révision pour une stratégie nationale de santé 2023-2033. L'objectif de réduction du recours aux produits phytopharmaceutiques reste important.
- La **stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat**, créée par l'article 265 de la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ces effets du 24 août 2021, détermine les orientations de la politique de l'alimentation durable, moins émettrice de gaz à effet de serre, respectueuse de la santé humaine, davantage protectrice de la biodiversité, favorisant la résilience des systèmes agricoles et des systèmes alimentaires territoriaux et garante de la souveraineté alimentaire. Cette stratégie est en cours d'élaboration.

Bibliographie

- Gouvernement français. *Un environnement, une santé - 4ème Plan National Santé Environnement*, 2021.
- Gouvernement français. *Plan Ecophyto II+*, 2018.
- Gouvernement français. *Plan Chlordécone IV (2021-2027)*, 2021.



Publications originales, synthèses sur l'état de la recherche internationale et débats scientifiques...

Suivez les avancées scientifiques sur les pesticides et sur d'autres sujets en santé-environnement avec *Environnement, Risques et Santé*, la revue officielle de la SFSE.

